

A NAPOLÉON II DORMANT DANS LES BRAS DE NAPOLÉON I^{er}

*Dors, dors, fils d'un tyran qui ne sait point dormir ;
Dors, dors, et n'ouvre pas la bouche pour gémir.
Dors : sur les deux printemps, sur ta figure blonde
Veille un glaive de feu, la terreur du vieux monde.
Quand celui qui le tient, pour te donner le jour,
A tout bouleversé dans cet humain séjour,
Quand il a sous son pied écrasé l'Évangile ;
Quand il s'est ri des pleurs d'une épouse stérile ;
Quand, pour l'avoir, il a voulu tout renverser,
Tu peux bien, sans péril, dans ses bras te bercer.
Dors, ainsi que l'aiglon dans son aire sublime
Quand l'aigle autour de lui voltige sur la cime ;
Dors, comme le petit du roi de la forêt,
Le lion, devant qui tout tremble et disparaît.
Dors, dors en sûreté sans pousser une plainte ;
Quand Bonaparte veille on peut dormir sans crainte.*

LE PETIT ROSEAU.

Montréal, 1896.

UN DUEL SOUS FRONTENAC

(Suite et fin)

II

NOTES SUR DE LORIMIER ET DE NOYAN

De Noyan

L'histoire ne mentionne pas la date de l'arrivée au Canada de ces deux hommes, mais, d'après recherches faites dans nos archives et chez nos auteurs les mieux renseignés, nous en arrivons à la conclusion que ces deux gentilshommes ont dû faire partie des troupes qui vinrent ici en 1677.

De M. de Noyan, est peu connu.

Il était capitaine dans les troupes du détachement de la marine jusqu'à l'époque de son duel avec M. de Lorimier, et demeurait aux Trois-Rivières, où sa compagnie était casernée.

M. de Noyan devait être, à peu de différence, du même âge que son rival.

Il était fils du chevalier Pierre Payen, seigneur de Chavois, et d'Hélène Vivien, de la paroisse des Champs, Avranche (France)



LE CHEV. DE LORIMIER

Les notes sur de Lorimier sont plus abondantes, mais, de tous les auteurs canadiens qui font mention de ce monsieur, le plus exact, quant à la date de son arrivée en Canada, est, je crois, M. Benjamin Sulte, qui le place dans les troupes françaises débarquées à Québec en 1677.

Guillaume de Lorimier de la Rivière, sieur des Bordes en Gatinois (France), était le fils de Guillaume de Lorimier et de Jeanne Guilbault, de Saint-Leu et de Saint-Gilles, diocèse de Paris.

Il n'était en Canada que depuis peu de temps, lorsqu'il passa de sergent au grade de lieutenant.

Quelques années plus tard, il obtint l'emploi très désirable alors de garde-magasin.

En 1685, il y eut beaucoup de maladie à Québec et plusieurs personnes moururent.

Le marquis de Denonville écrivait au ministre Seignelay, le 3 septembre 1685, qu'il n'y avait pas eu deux officiers " qui n'eyent esté malades."

La mort du chevalier de Flour créa un vide dans la compagnie de M. de Lorimier. Le gouverneur recommanda ce dernier pour la remplir. " Je ne vous sçauris proposer, monseigneur, disait-il, un meilleur sujet que le Sr de Lorimier, son lieutenant, qui a toutes les calités nécessaires pour estre bon capitaine, n'y ayant pas d'officier dans les troupes du Roy plus estimés que luy ; le Marquis de Créan a acés de regret de l'avoir perdu dans le Régiment de la Reine."

L'année suivante, 1686, il fut promu capitaine.

Plus tard, M. de Vaudreuil parle en ces termes de cet officier " qu'il avait fort bien servy," et qu'il avait " mesme toujours eu une bonne compagnie."

Des ouvrages ou écrits que j'ai consultés au sujet des deux principaux personnages de mon historiette, il ressort qu'il y a un de Lorimier qui vint en Canada au dix-septième siècle, et non plusieurs, comme le veulent quelques auteurs contemporains.

III

LE DUEL

Le petit groupe des témoins et des deux rivaux s'arrêta bientôt devant la demeure du maître d'armes ; aucune lumière ne brillait aux fenêtres de cette habitation.

M. de Louvigny, avec le pommeau de son épée, frappa dans la solide porte de chêne.

Une fenêtre s'ouvrit à l'étage supérieur, et une tête coiffée d'un épais bonnet de laine apparut.

—Qui est-là ? demanda-t-on, et que voulez-vous ?

De Louvigny répondit en déclinant son nom.

—Je ne puis vous expliquer l'affaire qui nous amène, sur la présente intonation de voix, dit-il, mais si vous descendez tout de suite nous ouvrir, comme nous vous en prions, vous apprendrez le motif de notre visite à cette heure indue, et vous nous accueillerez certainement.

—C'est bien, prononça la tête couronnée du bonnet de laine. Je suis à vous dans un instant. Et la fenêtre se referma.

Bientôt les visiteurs nocturnes entendirent, à l'intérieur, le bruit de pas se rapprochant d'eux.

Un verrou glissa hors de sa pêne, la porte s'ouvrit, et ils pénétrèrent aussitôt dans la maison.

Une grosse bûche flamboyait dans l'âtre et répandait dans la vaste pièce une température agréable.

Les Français s'approchèrent de la cheminée et réchauffèrent leurs membres engourdis par le froid.

Durant ce temps, de Louvigny racontait au maître-d'armes les raisons qui les amenaient chez lui, et l'espoir qu'ils avaient qu'il les recevrait et permettrait aux deux officiers de faire quelques passes.

—Certes, messieurs, répondit celui-ci, allez-y de bon cœur ! Je suis heureux de pouvoir vous être utile.

Il alluma d'autres flambeaux de suif, qu'il disposa dans la partie de la salle plus près du foyer, afin que les deux adversaires y vissent mieux.

MM. de Montigny et de Portneuf avaient mesuré les épées du sieur de Noyan et du chevalier de Lorimier. Elles étaient de même longueur et à peu près du même poids.

Comme leur main connaissait mieux cette arme qu'une lame étrangère, on leur permit de s'en servir.

De Louvigny, ayant fait prendre place aux rivaux, leur donna le mot d'attaque par le traditionnel : Aillez, messieurs !

Aussitôt, les fers se croisèrent, et l'on n'entendit plus que leur cliquetis dans les rencontres heurtées.

Les duellistes, en apparence calmes, se tâtaient d'abord, étudiant la force l'un de l'autre. Mais de Lorimier, plus impétueux que son vis-à-vis, le premier tenta une autre tactique.

Il porta successivement trois ou quatre bottes à M. de Noyan, que celui-ci para magnifiquement. Alors, profitant du fait que le chevalier serait ou dépité, ou surpris de l'insuccès de son attaque, il lui décocha rapidement quelques maîtres coups, mais toujours l'épée

de De Lorimier trouvait la sienne et, dans un grincement d'acier, l'arrêtait en chemin.

Puis, tous les deux, après leur essai, retombèrent en garde comme au commencement, s'étudiant mutuellement.

Il était évident que l'attaque suivante serait décisive.

Chacun le sentait.

Brusquement, M. de Noyan fondit sur M. de Lorimier, et d'une façon si violente, que ce dernier rompit de plusieurs semelles. Il redoubla de nervosité et de vigueur ; les lames se froissèrent encore une fois, puis les deux hommes se fendirent simultanément. Il y eut un grand cri. Le fer du sieur de Chavois, entré sous le sein droit de son ennemi, s'était fait un passage de part en part.

De Lorimier s'affaissa, évanoui, entre les bras de ses témoins.

De Noyan était blessé aussi ; l'épée de Guillaume lui ayant traversé le bras droit.

On s'empressa autour des blessés.

Le maître d'armes connaissait un peu la chirurgie. Après examen de la blessure de M. de Lorimier, il la prononça grave, mais non mortelle.

Tous les officiers, à cette parole, eurent un soupir de soulagement ; même de Noyan, qui ne désirait certes pas la mort de son rival, quoique ce fût lui qui venait de lui infliger cette blessure ; maintenant que leur querelle était vidée, aucun sentiment de rancune ne l'animait. Il était prêt à tendre la main à son adversaire, devenir peut-être son ami plus tard, au besoin. Ces choses-là se sont vues.

Tout en donnant ses soins aux deux hommes, le professeur d'escrime disait :

—Quand une blessure n'est point mortelle, elle guérit assez vite. Combien de rencontres après lesquelles les adversaires, très grièvement atteints, se sont remis en quelques semaines ?

Sous les soins qu'il recevait, de Lorimier reprenait ses sens. Il ouvrit bientôt les yeux et reconnut ses amis. Il offrit la main à son rival, qui s'empressa de la serrer dans les siennes, ils se pardonnaient mutuellement le mal qu'ils s'étaient fait, emportés par leur orgueil et leur amour-propre.

—Vous allez, me transporter chez moi, n'est-ce pas, messieurs ? demanda Guillaume, d'une voix affaiblie par le sang qu'il avait perdu.

—Peut-être serait-il plus prudent de le laisser ici, dit de Montigny.

—Je préfère être chez moi, dit le chevalier. Je ne demeure pas loin d'ici.

Je pourrai, chez moi, prétexter plus facilement quelque raison pour garder mon lit, et de la sorte aucune affaire fâcheuse ne saurait arriver à M. de Noyan... ou à moi.

Le duel alors était sévèrement défendu dans la colonie, par ordonnance des gouverneurs.

Comme il n'y avait pas de danger à encourir dans ce transport, pourvu que Guillaume fût chaudement couvert, ses amis se rendirent à sa prière et le portèrent à son logis, chez Etienne Landron.

IV

CONCLUSION

La nouvelle de cette passe d'armes entre les deux capitaines s'ébruita, et fut bientôt dans la bouche de tout le monde.

Il fallait bien alors, que le procureur général du Roy sévit contre les infracteurs de la loi

En conséquence, le Conseil Souverain s'assembla au palais pour se saisir de cette affaire, le lundi le 5 mars 1691.

Il y avait M. le Gouverneur et M. l'Intendant et maîtres Louis Rouer de Villeray, premier conseiller ; Mathieu d'Amours des Chauffours ; Nicolas Dupont de Neuville ; Jean-Baptiste de Peiras ; Charles Denis de Vitré, Conseillers et François Madeleine Ruëtta d'Auteuil, procureur général du Roy.

Deux assignations à comparaître devant ce tribunal furent envoyées aux deux accusés.

Enfin, jugement fut rendu contre eux, samedi le 7 avril 1691.